

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement  
1, 14 et 47 rue de la Gare**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société SADE, en date du 27 août 2024,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de mise à niveau d'un tapon situé au 1, 14 et 47 rue de la Gare à Marly, par la société SADE, pour le compte d'HAGANIS,

- **A partir du lundi 2 septembre 2024 et jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 inclus**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux de mise à niveau de tampons et grilles avaloirs situés 1, 14 et 47 rue de la Gare à Marly, la chaussée sera rétrécie, la circulation sera alternée par feux tricolores le temps des travaux avec une déviation pour les piétons, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société SADE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La société SADE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SADE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SADE,  
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,  
Monsieur le Directeur de GRDF,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Euroréopole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Euroréopole de Metz.

A Marly, le 28 août 2024

Pour le Maire  
le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de  
l'urbanisme, des travaux et de la circulation

Midré LISSMANN

